

Face aux passages en force, tous dans l'action !

- ✓ Votation citoyenne loi travail
- ✓ Manifestation mardi 14 juin pour le retrait de la loi travail
- ✓ Réforme collège : résistance pédagogique



Au nom d'une conception oligarchique de l'État, le pouvoir en place multiplie les passages en force pour imposer des orientations qui, dans le domaine éducatif comme dans le domaine économique et social, vont à l'encontre de ses engagements électoraux, des aspirations de la société, et de l'avenir de la jeunesse.

De l'usage du 49.3 pour imposer la loi travail à la promulgation, il y plus d'un an, du décret collège 2016, le jour d'une grève majoritaire, les méthodes autoritaires du Gouvernement, au lieu de susciter la résignation et le repli sur soi, n'ont, cependant, fait que renforcer l'opposition à ces choix régressifs et ont contribué à le fragiliser et à l'isoler. Les mobilisations n'ont cessé de s'étendre à de nouveaux secteurs pour exiger une réorientation de la politique économique et sociale du Gouvernement.

La stratégie de la tension dictée aux forces de l'ordre, lors des manifestations, se caractérisant par un usage disproportionné et aveugle de la force et des arrestations arbitraires est indigne d'une démocratie et traduit l'insigne faiblesse d'un pouvoir aux abois.

Face au déni de démocratie, la lutte doit continuer pour imposer des choix en faveur des jeunes, des salariés du privé et du public, et la conception d'une société solidaire, démocratique et juste.

Le SNES et la FSU se sont engagés dans la période qui s'est ouverte dans la construction du rapport de force pour obtenir le retrait du projet de loi travail et une réorientation de la politique éducative, sociale et économique du Gouvernement.

Dans la continuité de ces appels lors des précédentes journées, le SNES et la FSU appellent les personnels à :

- ✓ participer à la journée de grève et de **manifestation nationale** le **mardi 14 juin** aux côtés des jeunes et de l'ensemble des salariés, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires et des organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL,
- ✓ participer à la **votation citoyenne** pour exiger le retrait de la loi travail.

Ces mobilisations s'articulent avec celles que nous devons continuer de conduire dans notre propre secteur pour une politique budgétaire et éducative faisant de l'Éducation une véritable priorité, avec comme ambition de faire réussir tous les jeunes et d'améliorer nos conditions de travail. C'est pourquoi, le SNES appelle à porter les revendications de notre secteur lors de la manifestation du 14 juin (abrogation réforme collège 2016, revalorisation...) et à poursuivre la résistance pédagogique contre la réforme collège 2016.

Michel Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénétitay, co-secretaries généraux.

Sommaire

- p. 1 : Éditorial
- p. 2-3 : Votation citoyenne loi travail
- p. 4 : le point sur les moyens de surveillance
- p.5 : Tract mardi 14 juin
- p.6 : Tract fin du redoublement en 2^{de} : vers une gestion des flux ?

Encart central :

- Affiche résistance pédagogique

LOI TRAVAIL

le véritable objectif : la déflation salariale pour tous !

Ce serait une erreur de considérer que la réforme (la démolition) du code du travail ne concernerait que les seuls salariés du privé : public ou privé, actifs ou retraités, cette réforme concerne toute la société qu'elle ramènerait un siècle en arrière.

« Licencier pour embaucher » : paradoxe et imposture

- **La justification officielle de la Réforme** est de lever l'obstacle supposé à l'embauche que constituerait la protection du salarié en cas de licenciement lié à une difficulté future de l'entreprise, cela s'appuyant sur des modèles étrangers (Espagne notamment) censés confirmer cette thèse : la protection des travailleurs en CDI jouerait globalement contre l'emploi et favoriserait le développement des CDD et de la précarité.
- **En réalité**, l'expérience de ces dernières années montre bien, hélas, qu'il est tout à fait possible au patronat de licencier et supprimer des emplois : ce qui est visé est simplement les garanties juridiques qui encadrent encore cela et les indemnités qui en découlent.
- **Les comparaisons internationales** (cf études de l'OCDE) montrent bien qu'il n'y a aucune corrélation entre le niveau de protection des travailleurs et le chômage : dans l'exemple espagnol, où effectivement les licenciements ont été facilités à l'extrême, le chômage est à 22.5 % des actifs (46 % chez les jeunes) et depuis 2008, 700 000 espagnols ont été contraints à l'exil.
- **Un employeur n'embauche pas** s'il n'a pas la perspective de vendre sa production : **le principal obstacle au redémarrage de l'emploi est dans la réduction de la demande**, fruit des politiques d'austérité menées en France et en Europe.
- **Le pacte de responsabilité** a distribué aux entreprises plusieurs dizaines de milliards d'argent public, sous forme de réduction des cotisations sociales et d'exemptions fiscales, tout cela au prix de la réduction des dépenses publiques (les services publics, la protection sociale) et pour quel résultat ? **Monsieur Gattaz, véritable co-auteur de ce plan, avait promis un million d'emplois : où sont ils ?**



L'objectif réel : contraindre à la baisse des salaires

- **Le contenu même** de la loi confirme que l'objectif n'est pas l'emploi, bien au contraire. Les dispositions visant à payer moins les heures supplémentaires, voire dans certains cas à ne pas les payer (possibilité d'un temps de travail porté à 38, 39, 40 heures avec un salaire maintenu sur la base de 35 heures, soit une baisse du salaire horaire) jouent directement contre de nouvelles embauches.
- **En réalité, en facilitant les licenciements, il s'agit d'obtenir des salariés fragilisés, précarisés, plus à même d'accepter, sous le chantage de l'emploi, des baisses de salaire.**
- Tous les états de l'UE sont engagés, dans le cadre des traités européens dans une course sans fin au moins disant social (sur les salaires et retraites, les services publics, la protection sociale), corollaire de l'appétit sans limites du capital financier.
- Cette orientation ne fait qu'accroître les tensions et les déséquilibres en Europe, elle a généré une situation désastreuse en Europe du Sud, mais il s'agit de faire encore un (grand) pas de plus dans la voie qui, manifestement, pour quiconque n'est pas inféodé au pouvoir de « la finance », a plus qu'échoué.

La direction prise est sans issue : les salaires d'aujourd'hui sont les emplois de demain, les réduire c'est aggraver encore le chômage.

Une clé, l'inversion de la hiérarchie des normes, la fragilisation des salariés

- **Aujourd'hui**, un accord de branche ne peut se substituer à la loi que s'il est plus favorable, idem pour un accord d'entreprise. Avec la loi El Khomri, ce serait l'inverse. Un accord d'entreprise pourrait contrevenir à la loi et être plus défavorable (sur le temps de travail, les conditions de travail, le paiement des heures supplémentaires).
- **Or, le rapport salarial est fondamentalement inégal**, au désavantage du salarié. Suite aux luttes menées par le mouvement ouvrier, la loi a servi à corriger ce déséquilibre, sur le travail des enfants, puis sur la durée de la journée de travail, puis sur la mise en place (en 1910) du code du travail.
- **Dans la dernière période**, l'explosion des CDD, comme l'extension de la précarité dans la fonction publique ont accentué la fragilité des salariés, individuellement bien sûr mais aussi collectivement (il est plus difficile d'obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire quand une bonne part des salariés sont précaires).
- **La loi El Khomri**, à l'inverse du processus amorcé il y a 150 ans, stipule que la loi deviendrait facultative, et que chaque entreprise, en somme, concocterait son code du travail particulier. C'est instituer l'arbitraire en règle.

Tous concernés !

L'enjeu ne se limite pas aux salariés du privé mais il impacte la société toute entière.

✦ **Les régressions sur les retraites**, dans le secteur privé, ont préparé le terrain (sous couvert de « justice » et d'alignement des situations, vers le bas évidemment) aux réformes sur les retraites de la fonction publique et des régimes spéciaux. **Toute dégradation de la situation salariale dans le privé sera utilisée** pour porter atteinte, encore plus, aux salaires du public et aux retraites, l'objectif de fond étant le même, modifier encore le partage des richesses entre le travail et le capital à l'avantage du second.

✦ **La similitude** est aussi évidente entre la logique de la loi El Khomri (transférer la décision de la loi au local, c'est-à-dire au patron) et ce que l'on peut observer depuis des années dans notre secteur, avec la remise en cause du statut, garantie de l'indépendance du fonctionnaire, par le biais du local, avec le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement.

Une même dynamique est à l'œuvre, lourde de régressions du pouvoir d'achat, des conditions de travail, de la liberté dans l'exercice de ce travail, de précarité accrue. Il est vital de la combattre en exigeant, à l'inverse de l'amputation des droits en cours, plus de garanties au travail pour tous.

LE SENS ET LES ENJEUX DE LA VOTATION CITOYENNE



Après le passage en force qu'a représenté le 49.3, le Gouvernement prétend imposer cette loi qui va à l'encontre de ses engagements électoraux, en dépit de son rejet dans l'opinion publique et des mobilisations qui ne cessent de s'étendre.

La lutte doit donc continuer. Et, en raison de la hauteur des enjeux (voir p.2), **tous les outils doivent être utilisés pour amplifier les luttes et le rapport de force avec le pouvoir.** Le projet de loi va revenir devant l'Assemblée nationale. Ce qui s'y passera dépendra en grande partie de l'action que tous ensemble nous aurons engagée.

S'articulant aux grèves et aux manifestations, **cette votation est le moyen d'organiser le référendum que le pouvoir refuse et de faire entendre l'exigence du retrait de la loi travail.** C'est rappeler à tous les députés que, comme représentants de la nation, ils ne sont que les dépositaires de nos volontés.

C'est pourquoi, à l'instar de ce qui déroule dans tous les lieux de travail, nous appelons chaque section d'établissement à :

- ✓ réunir les collègues, y compris sous forme d'heure d'information syndicale, pour discuter et débattre de la loi travail,
- ✓ organiser la votation,
- ✓ faire remonter auprès de la section académique les résultats de la votation (s3ver@snes.edu) ou sur notre site directement : <http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article3883>.

Bulletin votation citoyenne



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Nom, prénom : _____

Salarié-e du public

Salarié-e du privé

Etudiant-e/lycéen-ne

Retraité-e

Privé-e d'emploi

Lieu de travail ou d'étude : _____

Retrait du projet de loi travail Pour Contre

Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s
Oui Non

Signature :

Commentaires :

Moyens de surveillance 206-2017 : « ça ne va pas mieux ! »

A l'opposé des incantations du Président de la République pour conjurer les impasses de sa politique d'austérité, **"ça ne va pas mieux », y compris dans le secteur de l'Éducation** dont il prétend avoir fait une priorité. Comme les budgets de moyens enseignants, infirmiers..., **le budget des moyens de surveillance ne donne pas à l'académie les moyens de son bon fonctionnement** : après 3 ans de gel de celui-ci, en dépit d'une hausse des effectifs de 12 000 élèves durant la même période, celui prévu pour l'an prochain ne programme que 15 emplois supplémentaires pour 5033 élèves en plus. Depuis la rentrée 2012, la détérioration donne le vertige : pour 17 000 élèves en plus, l'académie doit faire avec 208 emplois en moins. La prochaine rentrée sera, donc, pire que les précédentes, et pire que la rentrée 2011 !

D'autre part, à cette insuffisance des moyens s'ajoutent des tours de bonneteau qui reflètent les improvisations, les incohérences et les impasses de la politique ministérielle. 1000 créations d'emplois d'AED inscrites au budget 2016 ne se traduiraient pour l'académie de Versailles que par 15 créations d'emplois alors que celle-ci pèse 10 % des effectifs. Où sont donc passées ces créations d'emplois ? La faiblesse des moyens rend caduque toute perspective d'amélioration des vies scolaires dans les établissements mais aussi l'engagement fait par la Ministre de faire un effort de mieux doter les établissements en Éducation prioritaire, sauf à redéployer des moyens des établissements non classés vers ceux des établissements classés.

Enfin les 15 créations d'emplois sont toutes absorbées par les besoins résultant de l'ouverture de nouveaux établissements ou de nouveaux internats, et, lorsqu'on compare le budget annoncé par rapport à celui de l'an dernier, elles ne représentent dans la réalité que 8 emplois supplémentaires.

Il y a ainsi quelque chose de paradoxal à voir et entendre le Ministère répéter son « engagement » dans la refondation de l'école et, d'autre part, refuser de dégager les crédits pour, au moins, maintenir le taux d'encadrement existant dans l'académie, au risque de fragiliser encore davantage des établissements déjà sous dotés et bousculés par les hausses des effectifs.

Les moyens de surveillance depuis 2012 en emplois

département	Rentrée 2012	rentrée2013	rentrée 2014	rentrée 2015	Rentrée 2016	différence 2015-16	différence2012-15
Yvelines	1113,5	1058,2	1058,2	1058,2	1058,85	+0,65	-54,65
Essonne	1003	937	937	937	941,12	+4,12	-61,88
Hauts de	939	902,5	902,5	902,5	905,44	+2,94	-33,56
Val d'Oise	990	931,4	931,4	931,4	935,50	+4,1	-54,5
Académie	4045,5	3829,1	3829,1	3829,1	3836,1	+7,81	-208,59

Les effectifs depuis 2012

département	Rentrée 2012	rentrée2013	rentrée 2014	rentrée 2015	Rentrée 2016	différence 2015-16	différence2012-16
Yvelines	109860	110951	112057	112780	113845	+ 1065	+ 4165
Essonne	101569	103572	104417	105760	107367	+ 1607	+ 5798
Hauts de	98408	99001	99331	100123	+ 868	+ 2583	+3451
Val d'Oise	99883	100007	100988	102568	104061	+ 1493	+ 4178
Académie	409540	413171	416793	421231	426264	+ 5033	+ 16724

La seule réponse du Ministère à la carence organisée des moyens de surveillance est le recours grandissant aux contrats aidés et le dévoiement du service civique. Ces palliatifs ne peuvent masquer l'indigence de l'effort en direction des vies scolaires et ne permettent pas de faire face aux difficultés grandissantes des établissements. Par ailleurs, ils contribuent aussi à maintenir dans une certaine précarité un grand nombre de jeunes actifs.

Le SNES continue de dénoncer l'existence de statuts différents qui continuent de se multiplier dans les établissements et qui aboutissent à l'éclatement des missions, à la fragilisation des vies scolaires et à celle des personnels dont une grande partie sont soumis de par la modalité de recrutement local, à des abus de pouvoir des chefs d'établissement. Les CTSD où doivent être examinées les dotations par établissement doivent avoir lieu le 23 juin pour le 78, et le 91, le 9 juin pour le 92 et le 16 juin pour le 95. **Les élus du SNES-FSU dénonceront l'insuffisance des dotations et exigeront leur abondement.**

Le SNES-FSU appelle les personnels en lien avec les parents d'élèves à se mobiliser pour réclamer des moyens à la hauteur des besoins et à décider des modalités d'actions : pétition, demande d'audience, arrêt de travail...

Redoublement en 2nde GT et en Terminale : Entre gestion des flux et improvisation !

Deux décrets ministériels récents modifient les **conditions de possibilité du redoublement en 2nde GT et en Terminale**. Présentés comme des réformes menées dans l'intérêt des élèves, ils vont poser **des problèmes redoutables**.

► Droit au redoublement dans l'établissement en Terminale.

Le décret n° 2015-1351 du 26/10/2015 prévoit que les élèves ayant échoué au baccalauréat pourront conserver leurs notes supérieures ou égales à 10, qu'ils pourront redoubler dans des conditions « aménagées », et surtout qu'ils auront le droit de redoubler dans leur établissement.

Certes, l'intention est louable, mais...

- **Quels moyens supplémentaires dans les établissements ?**
 - **Que va-t-il arriver aux lycées qui, dans un bassin, accueilleraient parfois prioritairement les redoublants ?**
 - **Quelles règles d'accueil et d'assiduité pour les élèves qui garderont certaines de leurs notes ?**
- Le ministère et les rectorats n'ont rien prévu pour répondre à ces questions... **Il faudra être très vigilant dès les résultats définitifs du bac connus !**

► Disparition du redoublement en 2nde GT.

Le décret n° 2014-1377 du 18/11/2014, entré en vigueur à la rentrée 2015 (et s'appliquant donc cette année), prévoit de rendre « exceptionnels » les redoublements en 2nde GT. Plus précisément, sauf cas de décrochage en cours d'année de 2nde, les conseils de classe ne pourront plus proposer le redoublement aux élèves en difficulté : seule la famille pourra garder l'initiative de le demander si l'orientation proposée ne lui convient pas.

Certes, le redoublement n'est pas une solution miracle, mais...

- **Qu'est-il prévu pour aider les enseignants à faire réussir tous les élèves en 2nde GT ? Rien !...** on demande donc aux enseignants de laisser des élèves « aller au casse-pipe » sans rien dire, on crée les conditions pour renforcer le sentiment d'impuissance face aux difficultés des élèves...
- **Les conditions de travail en 2nde se sont-elles améliorées ? Certainement pas !** Au contraire, même, depuis la réforme du lycée, les effectifs par classe, en 2nde, n'ont cessé d'augmenter. Toujours plus d'élèves à prendre en charge, et toujours moins de moyens de les faire réussir...
- **Quelles conséquences de cette disparition du redoublement ?** Des élèves en difficulté leurrés sur leur possibilité de réussir dans le cycle terminal ; des hiérarchies entre voies et séries renforcées, quand on oriente vers la voie technologique les élèves les plus faibles au lieu de les faire redoubler...

Urgent : que faire pendant les conseils de classe de 2nde GT ?

Le SNES-Fsu propose ci-dessous quelques conseils pour limiter les effets néfastes du nouveau dispositif sur le redoublement en 2nde GT.

► En amont :

- si tel est le cas, indiquer dans votre appréciation "N'a pas le niveau en (préciser la discipline) pour suivre en première", le dire à l'élève et, le cas échéant, à la famille ;
- faire le point avec le PP sur les vœux des élèves ;
- **aller voir la direction pour savoir comment se répartissent les vœux des élèves au sein des secondes** (combien de vœux 1 dans chaque série?) ;

► Pendant le conseil :

- **intervenir en début de conseil** pour expliquer aux élèves et aux parents les problèmes que pose ce nouveau texte ;
- si nécessaire, **utiliser la case "observations"** pour noter que l'élève n'a pas le niveau pour suivre en première ;
- si l'on pense qu'il réussira mieux dans la voie professionnelle, utiliser la case qui permet de donner ce conseil et le cas échéant préciser que c'est le maintien en seconde pro qui est conseillé ;
- dès lors que vous considérez que l'élève n'a pas le niveau pour passer en première, **refuser de continuer à discuter du choix de série à faire mais interroger le chef d'établissement sur son choix et les raisons qui le poussent à le faire ;**

► Après le conseil :

- **Demander un bilan** (comparatif/vœux des élèves) des choix de série prononcés par le chef d'établissement, notamment pour les élèves dont le conseil avait déconseillé le passage en première ;
- **Faire remonter au S3 toutes les difficultés** que vous pourriez rencontrer (lycee@versailles.snes.edu).



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

La mobilisation contre le projet de loi travail s'amplifie et s'enracine durablement pour le retrait du projet de loi et l'obtention de nouveaux droits.

La détermination des salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et retraité-es est sans faille, comme le démontrent le nombre de manifestants ce jour et le nombre d'initiatives dans les entreprises, les sites industriels, les zones commerciales.

La violence des propos tenus par le gouvernement, le mépris à l'égard du mouvement social et son entêtement à ne pas retirer le projet de loi renforcent cette détermination.

Les organisations réaffirment les termes de leur courrier commun envoyé le 20 mai au Président Hollande dans lequel elles demandaient à être reçues. Alors que celui-ci dit faire du dialogue social sa méthode de gouvernement, les organisations attendent toujours la réponse à leur courrier.

La mobilisation des salarié-es, jeunes et privé-es d'emploi est aujourd'hui majoritaire, l'opinion publique reste massivement défavorable au texte de loi et l'unité des organisations syndicales engagées, représentant du front large et résolu, reste intacte.

Des milliers de nouveaux salarié-es d'entreprises des plus petites au plus grandes, de tous secteurs professionnels sont entrés dans la mobilisation. De nombreux secteurs professionnels restent engagés, souvent dans un mouvement de grève reconductible, comme dans les raffineries, les centrales nucléaires, les ports, les cheminots, la RATP, les transports, etc.

Les organisations appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations :

- **En multipliant et en soutenant les actions** décidées par les salarié-es en assemblées générales, y compris reconductibles, dès ce soir.
- En travaillant à des temps forts de convergence de luttes interprofessionnelles par **la grève et les manifestations** dans les prochains jours, sur tout le territoire et dans les professions.

Chaque jour doit être un nouvel élan dans la mobilisation.

- En déployant dès le début de la semaine prochaine **la votation citoyenne** décidée en intersyndicale dans les entreprises, les administrations et les lieux d'études.

Cette votation sera remise au président de la République lors d'un nouveau temps fort dans la deuxième quinzaine de juin.

- En créant les conditions de la réussite **d'une puissante manifestation nationale le 14 juin à Paris.**

**POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL,
POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX,**

**TOUS EN GRÈVE ET DANS LA MANIFESTATION
MARDI 14 JUIN**

RDV : 13h00 PLACE d'ITALIE